



MINISTÈRE DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE
LA RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE



ՀՀ ՏԱՐԱԾՔԱՅԻՆ
ԿԱՌԱՎԱՐՄԱՆ ԵՎ
ԵՆԹԱԿԱՌՈՒՅՎԱԾՔՆԵՐԻ
ՆԱԽԱՐԱՐՈՒԹՅՈՒՆ



MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

Liberté
Égalité
Fraternité



« ԱՅՈՒՆԻՒԹԻ ՄԱՐԶՊԵՏԻ
ԱՇԽԱՏԱԿԱՐՄ

**Déclaration finale des Cinquièmes Assises
de la Coopération décentralisée franco-arménienne
Les 2 et 3 juin 2025, à Goris, Arménie**

Dans la continuité des précédentes Assises, organisées à Lyon en 2022, à Erevan en 2016 et 2010 et à Valence en 2013, les Cinquièmes Assises de la Coopération décentralisée franco-arménienne se sont tenues à Goris, Syunik les 2 et 3 juin 2025. Les Assises ont été co-organisées par le Ministère des Affaires étrangères de la République d'Arménie, le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères de la République française, le Ministère de l'Administration territoriale et des Infrastructures de la République d'Arménie, Cités Unies France (CUF), la Préfecture du Syunik et la Ville de Goris. L'évènement a bénéficié du soutien de l'Ambassade d'Arménie en France ainsi que du soutien de l'Ambassade de France en Arménie.

Plus de trois cents personnes, représentant des collectivités territoriales arméniennes et françaises, ainsi que les acteurs principaux de la coopération décentralisée se sont réunis en vue d'échanger et d'enrichir cette coopération élargie et dynamique, de partager leurs expériences et de réfléchir ensemble, aux perspectives d'élargissement des collaborations en faveur du développement du partenariat stratégique Arménie-France.

En marge des Cinquièmes Assises, une séance plénière, quatre ateliers, une Session de Conclusion et de perspectives ainsi que des visites de terrain dans plusieurs lieux différents ont été organisés. La séance plénière a porté sur le rôle spécial de la coopération décentralisée dans la relation stratégique Arménie-France. Les quatre ateliers ont été dédiés aux besoins des déplacés de force du Haut-Karabakh ; au développement économique des territoires ; à l'éducation, la culture, la francophonie, la formation professionnelle, les jeunesses et le volontariat ; et à la place des femmes dans la gouvernance locale.

A l'issue de ces deux jours d'échanges denses et riches, les collectivités territoriales de l'Arménie et de la France, en étroite collaboration avec les ministères des affaires étrangères des deux pays, se sont accordées sur les conclusions suivantes:

1. La France a réaffirmé son engagement constant aux côtés des collectivités arméniennes et a souligné son soutien continu en faveur du renforcement de la résilience des territoires de la République d'Arménie, de la préservation de son intégrité territoriale et de sa souveraineté, dans le respect du droit international. Ce soutien s'inscrira également dans le cadre des partenariats entre les collectivités territoriales arméniennes et françaises, en favorisant un développement durable des territoires, le renforcement des capacités locales et la consolidation des institutions démocratiques à l'échelle locale.
2. Tenant compte de la longévité et de la plus-value de la coopération décentralisée entre les collectivités territoriales de nos deux pays, les parties ont convenu de donner un nouvel élan à la coopération décentralisée.
3. Les parties françaises et arméniennes ont convenu d'améliorer l'efficacité de la coopération décentralisée et de la rendre la plus visible possible, surtout dans les domaines d'importance stratégique.
4. Les participants ont convenu de développer des projets conjoints mutuellement bénéfiques dans les domaines de l'économie, du développement rural et agricole, du tourisme ainsi que de l'éducation, de la francophonie, des jeunes, etc.
Les projets intégreront également les besoins des déplacés de force du Haut Karabakh qui ont trouvé refuge en Arménie.
Les participants se sont accordés sur l'importance d'intégrer au maximum les enjeux d'égalité femmes-hommes, de la conduite des projets à leur livraison aux bénéficiaires des deux pays pour une société plus égalitaire et protectrice de tous.
5. Les gouvernements et acteurs respectifs se sont dits prêts à soutenir tout projet de coopération décentralisée.
6. Les parties ont convenu d'organiser les Sixièmes Assises de la Coopération décentralisée franco-arménienne en France à Grenoble, en 2028 ou en 2029.